

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 7 septembre 2021 portant reconnaissance de l'association  
« Collaboration à la santé publique du Burkina Faso » comme établissement d'utilité publique

NOR : INTD2112002D

Par décret en date du 7 septembre 2021 :

- est reconnue d'utilité publique l'association « Collaboration à la santé publique du Burkina Faso (CSPB) »,  
dont le siège est à Cagnes-sur-Mer (06) ;
- sont approuvés les statuts (1) de l'association annexés au présent décret.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.